AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0908
FR0013176526-FS0447

3 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mai 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir, directement et indirectement, 14 228 749 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,82% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	9 368 815	3,83	9 368 815	3,42
UBS Switzerland AG	4 859 934	1,99	4 859 934	1,77
Total UBS Group AG	**14 228 749**	**5,82**	**14 228 749**	**5,19**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALEO hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 1 575 649 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 761 249 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 55 400 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 209 000 actions VALEO au titre de contrats de « *long call options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 20 juin 2025 ;
- 550 000 actions VALEO au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 20 juin 2025.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 7 915 511 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 305 344 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « equity swaps » à dénouement en numéraire portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance jusqu'entre le 13 juin 2025 et le 24 septembre 2031 ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 274 271 563 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 7 400 012 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « swaps on baskets » à dénouement en numéraire portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance jusqu'entre le 1er juin 2027 et le 10 janvier 2029 ;
- 210 155 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.